

# LA GARANTIE ANNULATION



Valable pour les quatre gîtes du Moulin Idéal

**Vous tombez malade ou vous blessez à quelques jours de votre fête, il arrive un malheur à un parent proche, vous ne voulez plus vous marier.... La Garantie Annulation vous permet d'être remboursé(e) de vos frais.**

La garantie annulation couvre tous les risques privés, liés aux organisateurs de la fête et de leurs proches. Elle ne fonctionne pas si le séjour concerné est impossible du fait d'une crise générale (pandémie, guerre, catastrophe naturelle ou industrielle majeure....)

**Le principe :** Vous pouvez souscrire à cette garantie au moment de votre réservation du séjour. Elle vous laisse alors la possibilité d'annuler le séjour sans nous fournir de justificatif (sauf annulation à moins de deux mois) \*\*, avec un remboursement important, dont le montant est défini selon la date de l'annulation.

**Tarif : 5,00% TTC du prix du séjour**

**Sans souscription à cette garantie, aucune annulation ne pourra être acceptée et l'intégralité du montant de la location sera due, même si vous ne vous présentez pas au moment du séjour.**

- ◆ **Annulation à plus de 6 mois : Remboursement intégral, sauf 60,00€ de frais de dossier**
- ◆ **De 6 mois à 5 mois avant le séjour : 2,00% du prix du séjour + 60,00€ de frais de dossier**
- ◆ **De 5 mois à 4 mois avant le séjour : 4,00% du prix du séjour + 100,00€ de frais de dossier**
- ◆ **De 4 mois à 3 mois avant le séjour : 6,00% du prix du séjour + 150,00€ de frais de dossier**
- ◆ **De 3 mois à 2 mois avant le séjour : 8,00% du prix du séjour + 200,00€ de frais de dossier**
- ◆ **Moins de 2 mois avant le séjour (avec justificatifs) : 10,00% du prix du séjour + 200,00€ de frais de dossier**

**Pour que l'annulation soit valable, les critères suivants doivent être remplis :**

1. La Garantie Annulation doit impérativement avoir été souscrite au moment de la réservation du séjour, au plus tard dans les sept jours qui suivent la réservation dans le cas de la réservation d'un séjour commençant à plus de six mois de la date de la prise de réservation.
2. L'annulation doit être dûment signifiée par e-mail au Moulin Idéal à l'adresse [contact@lemoulinideal.fr](mailto:contact@lemoulinideal.fr). C'est la date d'envoi de cet e-mail qui fera référence pour l'application de la franchise. La date de référence pour le séjour est la date de début du séjour (le vendredi soir en général pour une réservation week-end).
3. Le client d'avoir payé intégralement l'acompte correspondant à un tiers du montant total du séjour, ainsi que l'intégralité du solde si l'annulation intervient moins de 3 mois avant la date de l'évènement.

La direction des gîtes du Moulin Idéal conserve le droit de refuser une demande de report.

*\* Contrairement aux assurances de carte de crédit pour lesquelles vous devez généralement dûment justifier de votre totale impossibilité d'être physiquement présent à votre fête (décès, hospitalisation...)*

*\*\* Pour les séjours à moins de quatre mois de la date de l'annulation la direction du Moulin Idéal s'octroie le droit de vous demander le motif de l'annulation.*

**Pour éviter toute utilisation inappropriée pendant les périodes de crises sanitaires, la direction du Moulin Idéal s'octroie le droit de suspendre collectivement et pour une durée provisoire la Garantie Annulation. Des remboursements proportionnels à la période de suspension sous forme d'avoir seront mis en place en compensation.**